

LIMOGES METROPOLE
EXTRAIT DES PROCES VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-cinq le samedi vingt-neuf février à dix-huit heures, le conseil communautaire de Lingres Métropole, légalement convoqué le 27 février 2025, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle-Aquitaine - site de Lingres, sous la présidence de M. Christophe DUBOIS, Président.

Jacques BOUR, Conseiller communautaire délégué, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

[illegible]

Avertissements avec obligation de fournir :

M. Jean-Marie JADEGROUET donne pouvoirs à M. Fabien DORCET
 Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à M. Jean VERNHAUD
 M. Philippe JACOTOT donne pouvoirs à M. Rémy LUC SCHMIT
 M. Jean SÉVÉRIAN donne pouvoirs à M. Jean-Louis LAFITE
 M. Vincent BRICQUE donne pouvoirs à M. Pierre SIFFERT
 Mme Anneline JOLSEN donne pouvoirs à Mme Marie-Gaëlle
 Mme Nathalie LAUREN donne pouvoirs à M. Michel CHERBAFFARD
 M. Philippe GAULIAT DÉTATÉ donne pouvoirs à M. Benjamin ISA
 M. Vincent RIVY donne pouvoirs à M. Vincent LÉONIE
 Mme Corinne ROBERT donne pouvoirs à Mme Stéphanie DESROUX
 Mme Patricia VELLARD donne pouvoirs à Mme Sylvie ROCHETTE
 Mme Stéphanie SAMPEL donne pouvoirs à M. André Roger LONJON

Address:
W. 12000 84th Ave, Minneapolis, MN 55438-1000, USA
Tel: (612) 833-7347, Fax: (612) 833-7348, E-mail: info@hewlett.com

L'ORDRE DU JOUR EST :

Convention de veille foncière pour la reconversion de la zone d'activités économique sud entre l'Imagis Métropole, la Ville de Limoges, la commune de Fayat et l'établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA)

94. BICHSEL Jacques, rapporteur, s'exprime en ces termes :

the other collisions

Convention de veille foncière pour la reconversion de la zone d'activités économique sud entre Limoges Métropole, la Ville de Limoges, la commune de Feytiat et l'Etablissement public foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA)

Délibération du 27 février 2026



TÉLÉCHARGER